REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - Mairie La Chapelle d'Abondance (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET: 21740058900040

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE D'EVIAN

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Service des forêts (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe-

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19
	19
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2,2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Pointionnement (3) A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	S OL'
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariar puone-prive	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	Sans Objet
C1 - Etat du personnel	Sang Ohiat
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	Sans Objet
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrête et signatures	C ()1' ·
D2 - Arrêté et signatures	Sans Objet 24
	24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L., 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R., 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe, Les

autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régle simple sans budget annexe (art. L., 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan,

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	Mairie La Chapelle d'Abondance	ВР
058	Service des forêts	2022

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) ; Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0

Potentiel fisca	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0	0	0	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	o
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	o
5	Encours de dette/population	0	o
6	DGF/population	0	o
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
∥ 8	Dépenses de fonct, et remb, dette en capital/recettes réelles de fonct, (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

^{(1) ||} s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L., 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) budgétaires
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement,
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel,
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1,

<u>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</u>

	VUE D'ENSEMBLE			
	FONCTIONNEMENT			
_		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E		41 600,00	39 743,00	
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 857,00	
	=:		=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	41 600,00	41 600,00	
INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	835,92	
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 835,92	(si solde positif) 0,00	
بعا	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	835,92	835,92	
		TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	42 435,92	42 435,92	

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice,

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité

des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lleu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés,

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement,

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	40 600,00	0,00	41 600,00	41 600,00	41 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	40 600,00	0.00	41 600,00	41 600,00	41 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	40 600.00	0.00	41 600,00	41 600,00	41 600,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 000,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	41 600.00	0,00	41 600.00	41 600.00	41 600.00

1	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
•		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 41 600,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	REGETTES DE L'ONGTIONNEIMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	15 054,77	0,00	9 743,00	9 743,00	9 743,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes de gestion courante	15 054,77	0,00	39 743,00	39 743,00	39 743.00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	40 054,77	0.00	39 743,00	39 743,00	39 743,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	40 054,77	0,00	39 743,00	39 743,00	39 743,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 857,00 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 41 600,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
--	------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalitós do voto I B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles, $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1$

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
040	041(5)	précédent (1)	0.00	2.00	0.00	
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 000,00	0,00	0.00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	1 000,00	0,00	0.00	0.00	0.00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 000,00	0.00	0.00	0.00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	835,92
	#
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	835,92

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
Спар.	Libelle	budget	réaliser N-1	nouvelles	VOIE (3)	(= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)	nouvelles		(= KAR + Vote)
040	0. 1. (5)					
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	3 711,10	0,00	835,92	835,92	835,92
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
	Total des recettes financières	3 711.10	0,00	835,92	835,92	835,92
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	3 711,10	0,00	835,92	835,92	835,92
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	1 000,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 711,10	0,00	835,92	835,92	835,92

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	835,92

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
---	------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10,
- $(10) \ {\rm Solde} \ {\rm de} \ {\rm l'op\'eration} \ DF \ 023 + DF \ 042 RF \ 042 \ {\rm ou} \ {\rm solde} \ {\rm de} \ {\rm l'op\'eration} \ RI \ 021 + RI \ 040 DI \ 040 \ {\rm ou} \ {$

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	41 600,00		41 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot, aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
022 023	Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement	0,00	RAIS LANGE	0,00
	penses de fonctionnement – Total	41 600,00	0,00 0,00	0,00 41 600,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEDENSES DE FONCTIONNEMENT CLIMILI EES	41 600 00

INVESTISSEMENT TOTAL Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) 10 Dotations, fonds divers et réserves 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 13 Subventions d'investissement 0,00 15 Provisions pour risques et charges (5) 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 0,00 0,00 0,00 budgétaire) 18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 0,00 0,00 Total des opérations d'équipement 0,00 0,00 0,00 Neutral. amort. subv. équip. versées 198 0,00 20 0.00 0.00 Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6) 0,00 204 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 0,00 0,00 21 Immobilisations corporelles (6) 0.00 0.00 Immobilisations reçues en affectation (6) 22 (9) 0,00 0,00 0,00 23 Immobilisations en cours (6) 0,00 0,00 0,00 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0.00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 0,00 Amortissement des immobilisations (reprises) 28 0,00 0,00 29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) 0,00 0,00 39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) 0,00 0.00 45... Total des opérations pour compte de tiers (7) 0,00 0.00 0.00 481 Charges à rép. sur plusieurs exercices 0,00 0,00 49 Prov. dépréc. comptes de tiers (5) 0,00 0,00 59 Prov. dépréc. comptes financiers (5) 0,00 0,00 0,00 3.. Stocks 0,00 0,00 020 Dépenses imprévues 0,00 0,00 0,00 Dépenses d'investissement - Total 0,00 0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		835,92
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		835,92

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les blens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	9 743,00	1.57.00	9 743,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		39 743,00	0,00	39 743,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 857,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 600,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 23	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	(7) 0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	10021111110000	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	ALCO ABOUT	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)	To the second second	0,00	0,00
59	Prov. dépréc, comptes financiers (4)	ENGLISHED THE	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 m 1 2 m 1 m 10 P 10	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	A CONTRACTOR	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	835,92
	舞:
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	835,92

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	40 600,00	41 600,00	41 600,00
61524	Entretien bois et forêts	1 500,00	1 400,00	1 400,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	4 100,00	4 600,00	4 600,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	35 600,00	35 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0.00	0.00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	40 600,00	41 600,00	41 600,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0.00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0.00	0,00	0.00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
-	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	40 600,00	41 600,00	41 600,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
9	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 000,00	0,00	0,00
	ES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	41 600,00	41 600,00	41 600,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser,
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf., chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00
70	Produits services, domaine et ventes div	15 054,77	9 743,00	9 743.00
7022	Coupes de bois	15 054,77	9 743,00	9 743,00
73	Impôts et taxes	0,00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 000,00	30 000,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	30 000,00	30 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	15 054,77	39 743,00	39 743,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0.00
77	Produits exceptionnels (c)	25 000,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	25 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	40 054,77	39 743,00	39 743,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0.00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	40 054,77	39 743,00	39 743,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 857,00
	=:
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser,
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles,
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0.00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1.000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations recues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 000,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0.00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0.00	0,00	0,00
Tota	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0.00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 000,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	835,92
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	835,92

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf₁ définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041,

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0.00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 711,10	835,92	835,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 711,10	835,92	835,92
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00	0.00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 711,10	835,92	835,92
Tota	Il des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	3 711,10	835,92	835,92
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 000,00	0.00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0.00
TOTAL DE	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 000,00	0,00	0,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	4 711,10	835,92	835,92

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	835,92

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	[]
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					NATURE DE		rigine du contra							
Neture (Pour chaque ligoe, indiquet le numero de contrat)	Organisme prôteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de Laux d'Intérêt (3)	Index (4)	_	Taux actuariel	Devine	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	Party Light				0,00					EVI				
1641 Emprunts en euros (total)					0,00			1		3471				
1643 Emprunis en devises (lotal)	BELLIE STORY				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorenie (total)					0,00									
165 Dépôta el cautionnements regus (Total)					0,00									X S
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)			FA U		0,00		3-10						Ti ka	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				WILL	0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00					111				
1676 Deties envers incataires-acquireurs (total)				W.	0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (lotal)				I Sant	0,00									
166 Emprunts et delles assimilés (Total)					0,00	1 70				-				
1681 Autres emprunts (total)	أريقت والمتعالية				0,00				1,23	0 11 21		422		

			w		Emprunta e	t dettes à l'o	rigine du contra	V .					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisms prêteur ou chaf de file	Date da signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominai (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau Taux	 Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profit d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Catés goris d'sms prunt (8)
1682 Bons à moyen terme					0,00	H							
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lleu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation
(2) Nominal: montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F: fixe; V: variable simple; C: complexs (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une mange exprimée en point de pourcentage).
(4) Menitonner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 moia).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements: A: annuelle; M: mensuelle, B: bimestrielle, T: trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(6) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerta aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				ON PAR NATU			et dettes au 01/0	73 110	7,000.07			
							Toux d'intérét			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Converture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durés résidualie (en années)	Type de laux (12)	Index (13)	Niveau de Laux d'Intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'Intérét (15)	Intérêts perçus (Je cas échéant) (16)	ICNE de Fexercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		00,0					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunis en devises (lotal)	751	0,00	16 mm	0,00				S. marini	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (talat) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes sesortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Tréser (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comples spéciaux (IoIaI)		0,00		0,00	5				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Deties pour METP el PPP (total)	NVI	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers localaires-acquéreurs (total)		00,0		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00	7.7	0,00				-	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen lerme négociables (Iolal)		0,00		0,00			77.5		0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

- (9) S'agissant des emprunts assortie d'une ligne de trésorerie, il aut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de comptaier le lableau « détait des opérations de couverture ».

 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

 (12) Type de laux d'initérêt après opérations de couverture : F: fixe ; V: variable simple ; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seutement défini comme le simple addition d'un taux usuel de rétérence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

 (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

 (14) Taux après opérations de couverture éventuelise. Pour les emprunts à laux variable, indiquer le niveau à la dale de vote du budge!

 (15) Il s'agit des intérêts dus au litre du contrat initial et comptabilisée à l'article 668.

 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçue au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : 🌙 o

VOTES:

مار Pour: Contre: Abstentions:

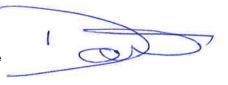
Date de convocation : 21/03/2022

Présenté par Le Kaure,

A La Chapelle d'Abondance, le 25/03/2022 Le Coure,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A La Chapelle d'Abondance, le 25/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



	41
BLANC DIDIER Procuration à M. Davis - CRUZ Gerald	40
BOVARD JEAN-MARIE	DOUBLES
CATTANEO THIERRY	A Dec
CREPY-BANFIN AUDREY	
CRUZ-MERMY JEAN-JACQUES	
CRUZ-MERMY VALÈRY	
DANEL SIMON	
DAVID-CRUZ GERALD	100
GINON CELINE	ia H
GRILLET-AUBERT JACQUES	The ILL
GUFFROY FRANÇOIS-MAXIME	
LEBRASSEUR FABRICE	1
MECCA JEAN-LOUIS Procuration a 1 Me CREPY BANFIN Andrey	
TRINCAZ NICOLAS	
VUILLOUD GILBERT	412

Certifié exécutoire par Le Hure(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chapelle d'Abondance, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal,

1 5 AVR. 2022

Page 24